

Paris, le 21 novembre 2019, 17h45

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Eramet : Succès de l'offre de rachat sur les obligations à échéance novembre 2020 et de la nouvelle émission obligataire de 300 millions d'euros

Eramet (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le succès de:

(i) l'offre de rachat en numéraire lancée le 4 novembre 2019 (l'« **Offre de Rachat** ») portant sur son emprunt obligataire d'un montant de 525 millions d'euros portant intérêt au taux de 4,50 % venant à échéance en novembre 2020 (ISIN : FR0011615699), émis en deux tranches le 6 novembre 2013 et le 14 mai 2014 respectivement et admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (dont le montant nominal en circulation était avant le lancement de l'offre de 460,1 millions d'euros) (les « **Obligations Existantes** ») pour un montant de 226,6 millions d'euros (hors intérêts courus) à un prix de 104.500%. A la suite de cette opération, le montant nominal des Obligations Existantes en circulation est de 233,5 millions d'euros ; et

(ii) la nouvelle émission obligataire libellée en euros d'un montant de 300 millions d'euros arrivant à échéance le 21 mai 2025 (l'« **Emission Obligataire** »). Cette souche obligataire, qui porte un coupon de 5,875 %, a été souscrite par une base diversifiée d'investisseurs institutionnels en France et à l'international traduisant ainsi la confiance des investisseurs dans la croissance du Groupe et ses perspectives. Les obligations émises sont non notées et sont admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Ces opérations permettent à la Société d'allonger l'échéance moyenne de sa dette.

## AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une invitation à souscrire les Obligations ni à participer à l'Offre de Rachat dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »).

Les Obligations ne font l'objet d'aucune offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans une quelconque juridiction, y compris la France. Les offres de vente transmises dans le cadre de l'Offre de Rachat par des investisseurs éligibles ne seront pas admises dans toutes les hypothèses où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Eramet n'émet aucune recommandation aux investisseurs éligibles sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.

La diffusion du présent document dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

### Interdiction de ventes à des Investisseurs de Détail dans l'EEE

Les Obligations ne sont pas offertes, vendues ou autrement mises à disposition et elles ne seront pas offertes, vendues, ni mises à disposition de tout investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'« **EEE** »). Pour les besoins de cette disposition un "investisseur de détail" désigne toute personne qui répond à une (ou au deux) des définitions suivantes:

- (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11 de MiFID II; et/ou
- (ii) un consommateur au sens de la Directive Distribution d'Assurances, lorsque celui-ci ne correspondrait pas à la définition d'un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 10), de MiFID II.

### France

Ce communiqué de presse est uniquement destiné aux investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus tel que modifié de temps à autre et dans toute loi et toute loi ou réglementation française applicables mettant en œuvre en France le Règlement Prospectus et ses règlements d'application.

### Royaume-Uni

Ce communiqué de presse est uniquement destiné (a) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** ») ; ou (ii) aux entités qualifiées de « high net worth entities » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre; ou (iii) à toute autre personne à qui ces informations peuvent être légalement distribuées.

### Etats-Unis d'Amérique

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'obligations ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription d'obligations ni une quelconque sollicitation de vente d'obligations aux Etats-Unis. Les obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act des Etats-Unis de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ni auprès de toute autre autorité de supervision des marchés financiers d'un quelconque Etat ou d'une quelconque juridiction des Etats-Unis d'Amérique, et les obligations ne peuvent être offertes, vendues, nanties ou transférées de quelque manière que ce soit sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ni au profit de personnes américaines, directement ou indirectement. Les obligations sont offertes et vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique au profit de personnes non-américaines, conformément au Regulation S du Securities Act.

L'Offre de Rachat n'est pas faite, et ne sera pas faite, directement ou indirectement aux États-Unis, vers des porteurs d'obligations situés aux États-Unis, tel que défini par la Regulation S du Securities Act ou vers toute U.S. Person telle que définie dans la Regulation S du Securities Act (une « **U.S. Person** »), et les Obligations Existantes susvisées ne peuvent être apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat par des personnes situées ou résidentes aux États-Unis ou par des U.S. Persons. Par conséquent, toute copie du présent document n'est pas et ne doit pas être, directement ou indirectement, diffusée, transférée ou transmise aux États-Unis ou à toute personne située ou résidente aux États-Unis. Toute proposition de vente en réponse à l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement de la violation de ces restrictions sera nulle, et les offres de ventes faites par des personnes situées aux États-Unis ou tout agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant au nom et pour le compte d'un mandant donnant des instructions à partir des États-Unis ou d'une U.S. Person, sera nulle et ne sera pas admise.

### Australie et Japon

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie ou au Japon.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Eramet d'obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques et la diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Eramet n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions ou des dispositions légales en vigueur.

## Calendrier

19.02.2020 : Publication des résultats annuels 2019

20.02.2020 : Webcast et présentation des résultats annuels 2019

28.04.2020 : Publication du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2020

## À PROPOS D'ERAMET

Eramet, groupe minier et métallurgique mondial, est un acteur clé de l'extraction et de la valorisation de métaux (manganèse, nickel, sables minéralisés) et de l'élaboration et la transformation d'alliages à forte valeur ajoutée (aciers rapides, aciers à hautes performances, superalliages, alliages d'aluminium ou de titane).

Le Groupe accompagne la transition énergétique en développant des activités à fort potentiel de croissance, telles que l'extraction et le raffinage du lithium, et le recyclage.

Eramet se positionne comme le partenaire privilégié de ses clients des secteurs de la sidérurgie, l'aciérie inox, l'aéronautique, l'industrie des pigments, l'énergie, et les nouvelles générations de batteries.

En s'appuyant sur l'excellence opérationnelle, la qualité de ses investissements et le savoir-faire de ses collaborateurs, le Groupe déploie un modèle industriel, managérial et sociétal vertueux et créateur de valeur. Entreprise citoyenne et contributive, Eramet œuvre pour une industrie durable et responsable.

Eramet compte près de 13 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays et a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires d'environ 4 milliards d'euros.

Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.eramet.com](http://www.eramet.com)

## CONTACT INVESTISSEURS

### Executive VP Strategy and Innovation - Investor Relations

**Philippe Gundermann**  
T. +33 1 45 38 42 78

### Investor Relations Manager

**Sandrine Nourry-Dabi**  
T. +33 1 45 38 37 02

Suivez nous avec l'appli Eramet Finance :

Sur IOS :

<https://itunes.apple.com/fr/app/eramet-finance/id1115212055?mt=8>

Sur Android :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.eramet.finance>

## CONTACT PRESSE

### Directrice de la Communication

**Pauline Briand**  
T. +33 1 45 38 31 76  
[pauline.briand@eramet.com](mailto:pauline.briand@eramet.com)

### Image 7

**Marie Artzner**  
T. +33 1 53 70 74 31 | M. +33 6 75 74 31 73  
[martzner@image7.fr](mailto:martzner@image7.fr)